

# ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des sites et monuments historiques.....	2
ANNEXE 2 : La surveillance et la mesure de la qualité de l'air .....	4
ANNEXE 3 : Les Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de la zone d'étude .....	5
ANNEXE 4 : Reportage photographique – Acoustique. Le bâti de la zone d'étude .....	7
ANNEXE 5 : Reportage photographique - Paysage .....	8

## ANNEXE 1 : LISTE DES SITES ET MONUMENTS HISTORIQUES

COMMUNES	NOM MONUMENT	SERVITUDES <sup>1</sup>
ANTIBES	Aqueduc des Claussones	MH inscrit
ANTIBES	Chapelle St bernardin	MH inscrit
ANTIBES	Chapelle St Jean	MH inscrit
ANTIBES	Demi bastion	MH inscrit
ANTIBES	Eglise ND de la Garoupe	MH inscrit
ANTIBES	Fontaine avec colonne romaine	MH inscrit
ANTIBES	Fronton immeuble Porte de France	MH inscrit
ANTIBES	Pont Romain sur la Brague	MH inscrit
ANTIBES	Reste de l'enceinte Gréco-Romaine	MH inscrit
ANTIBES	Villa André Bloc	MH inscrit
ANTIBES	Bastide du Roy	MH classé
ANTIBES	Château Grimaldi	MH classé
ANTIBES	Eglise – Chapelle Saint Esprit	MH classé
ANTIBES	Fort Carré	MH classé
ANTIBES	Monument Romain (château Grimaldi)	MH classé
ANTIBES – Juan Les Pins	Villa « El Djézaïr »	MH classé
ANTIBES	Ensemble littoral Ouest	S.I.
ANTIBES	Partie de la vieille ville – Port et Anse St Roch	S.I.
ANTIBES	Site naturel du Cap d'Antibes	S.C.
ANTIBES	DPM Cap d'Antibes	S.C.
ANTIBES	Quartier ND de la Garoupe	S.I.
VALLAURIS	Aqueduc des Claussones	MH inscrit
VALLAURIS	Château	MH inscrit
VALLAURIS	Oppidum – Le Pézou	MH inscrit
VALLAURIS	Oppidum – Les Encourdoules	MH inscrit
VALLAURIS	Chapelle du Château	MH classé
VALLAURIS – Golfe Juan	Colonne Napoléon 1 <sup>er</sup> RN7	MH classé
VALLAURIS	Ensemble Littoral Ouest	S.I.
VALBONNE	Aqueduc des Claussones	MH inscrit
VALBONNE	Place des Arcades	MH inscrit
VALBONNE	Ancienne Abbaye (bâtiments et aire du cloître)	MH classé
VALBONNE	Eglise paroissiale	MH classé
VALBONNE	Ensemble Littoral Ouest	S.I.
VALBONNE	Village	S.I.
BIOT	Chapelle St Roch	MH inscrit
BIOT	Eglise Ste Marie Madeleine	MH classé
BIOT	Tour de la chèvre d'or	MH classé
BIOT	Ensemble littoral Ouest	S.I.
BIOT	Village	S.I.
VILLENEUVE LOUBET	Château et Parc	MH inscrit
VILLENEUVE LOUBET	Tour de la Madone	MH inscrit
VILLENEUVE LOUBET	Manoir de Vaugrenier	MH classé
VILLENEUVE LOUBET	Ensemble littoral Ouest	S.I.
VILLENEUVE LOUBET	Site compris entre la RN7 et la mer	S.I.

COMMUNES	NOM MONUMENT	SERVITUDES
LA COLLE SUR LOUP	Chapelle et cloître du Canadel	MH inscrit
LA COLLE SUR LOUP	Château de Montfort	MH inscrit
ST PAUL DE VENCE	Chapelle ND de la Gardette	MH inscrit
ST PAUL DE VENCE	Fontaine publique	MH inscrit
ST PAUL DE VENCE	Le Pontil (arceau avec fenêtre)	MH inscrit
ST PAUL DE VENCE	Porte de Vence et Tour	MH inscrit
ST PAUL DE VENCE	Eglise paroissiale	MH classé
ST PAUL DE VENCE	Mairie – Tour du XIIe	MH classé
ST PAUL DE VENCE	Remparts et cimetière	MH classé
ST PAUL DE VENCE	Ensemble littoral Ouest	S.I.
ST PAUL DE VENCE	Village et abords	S.I.
CAGNES SUR MER	Domaine des Colettes	MH inscrit
CAGNES SUR MER	Chapelle ND de Protection	MH classé
CAGNES SUR MER	Château des Grimaldi	MH classé
CAGNES SUR MER	Ensemble littoral Ouest	S.I.
CAGNES SUR MER	Domaine « Moulin du Loup »	S.I.
CAGNES SUR MER	Terrain entre la RN7 et le bord de mer	S.I.
CAGNES SUR MER	Vieux village	S.I.
CAGNES SUR MER	Propriété Renoir	S.C.
NICE	Abbaye de St Pons (façades, toitures,...)	MH inscrit
NICE	Ancien couvent de la Visitation	MH inscrit
NICE	Ancien couvent St François	MH inscrit
NICE	Ancienne caserne Lympia – Port	MH inscrit
NICE	Ancienne caserne Rusca	MH inscrit
NICE	Bourse du Travail	MH inscrit
NICE	Ens. Canal Vésubie – Cascade de Gairaut	MH inscrit
NICE	Chapelle St Philippe	MH inscrit
NICE	Château de l'Anglais	MH inscrit
NICE	Eglise orthodoxe russe St Nicolas	MH inscrit
NICE	Eglise de Gairaut	MH inscrit
NICE	Eglise ND du Port	MH inscrit
NICE	Eglise ND Auxiliatrice	MH inscrit
NICE	Eglise Ste Hélène	MH inscrit
NICE	Escalier monumental	MH inscrit
NICE	Façade et toiture – rue droite	MH inscrit
NICE	Façade et toiture – Rue Préfecture	MH inscrit
NICE	Hôtel Alhambra	MH inscrit
NICE	Immeuble Garacci-Bensa	MH inscrit
NICE	Immeuble Gloria-Mansions	MH inscrit
NICE	Immeuble La Rotonde	MH inscrit
NICE	Le Régina	MH inscrit
NICE	Linteau	MH inscrit
NICE	Musée Cheret	MH inscrit
NICE	Musée Masséna	MH inscrit

<sup>1</sup> MH : Monument Historique ; S.I. : Site Inscrit ; S.C. : Site Classé  
Scetauroute – Département Environnement

COMMUNES	NOM MONUMENT	SERVITUDES
NICE	Palais Barety	MH inscrit
NICE	Palais de l'Agriculture	MH inscrit
NICE	Palais Meyerbeer	MH inscrit
NICE	Place Ile de Beauté	MH inscrit
NICE	Porte et escalier	MH inscrit
NICE	Terrain Cocconato (fouilles)	MH inscrit
NICE	Vieux mur Ligure – monastère de Cimiez	MH inscrit
NICE	Villa Arson	MH inscrit
NICE	Villa El-Patio	MH inscrit
NICE	Villa Furtado-Heine	MH inscrit
NICE	Villa La Belle Epoque	MH inscrit
NICE	Villa Les Palmiers	MH inscrit
NICE	Gare du Sud	MH inscrit
NICE	Hôtel Negresco	MH classé
NICE	Abbaye de Roseland	MH classé
NICE	Abbaye de St Pons	MH classé
NICE	Arènes de Cimiez	MH classé
NICE	Cathédrale Russe et Chapelle	MH classé
NICE	Cathédrale Ste Réparate	MH classé
NICE	Chapelle Confrérie du Ste Sépulcre	MH classé
NICE	Chapelle de la Miséricorde	MH classé
NICE	Chapelle St Jaume	MH classé
NICE	Chapelle Ste Croix	MH classé
NICE	Château Valrose	MH classé
NICE	Cimiez – Domaine Cocconato	MH classé
NICE	Colonne de marbre	MH classé
NICE	Croix de marbre (église Franciscaine)	MH classé
NICE	Croix de marbre (Place Croix de Marbre)	MH classé
NICE	Eglise St Jacques le Majeur	MH classé
NICE	Eglise St Martin St Augustin	MH classé
NICE	Eglise St Roch	MH classé
NICE	Eglise Ste Jeanne d'Arc	MH classé
NICE	Fac de droit (mosaïque)	MH classé
NICE	Fontaine des Phocéens – jardin Albert 1er	MH classé
NICE	Fort du Mont Alban	MH classé
NICE	Grotte du Lazaret	MH classé
NICE	Monastère de Cimiez	MH classé
NICE	Monastère de Cimiez (sol cimetière, jardin)	MH classé
NICE	Observatoire d'Astronomie du Mont-Gros	MH classé
NICE	Opéra	MH classé
NICE	Palais de la Méditerranée	MH classé
NICE	Palais de la Préfecture	MH classé
NICE	Palais Lascaris	MH classé
NICE	Temple d'Apollon – thermes de Cimiez	MH classé
NICE	Villa Beau Site	MH classé
NICE	Villa de Châteauneuf	MH classé
NICE	Ensemble Littoral Est	S.I.
NICE	Cours Saleya – Ponchettes	S.I.

COMMUNES	NOM MONUMENT	SERVITUDES
NICE	Ensemble urbain « Garibaldi – Masséna »	S.I.
NICE	Monastère de Cimiez	S.I.
NICE	Port	S.I.
NICE	Terrasse – avenue Bieckert	S.I.
NICE	Colline du Château	S.C.
NICE	Ensemble formé par le Mont-Alban et le Mont-Boron	S.C.
ST ANDRE DE LA ROCHE	Chapelle du Château	MH inscrit
ST ANDRE DE LA ROCHE	Château (partie)	MH classé
TOURETTE LEVENS	Château et son enceinte	MH inscrit
TOURETTE LEVENS	Eglise paroissiale	MH inscrit
LA TRINITE	Observatoire d'Astronomie du Mont-Gros	MH classé
LA TRINITE	Sanctuaire de Laghet	MH inscrit
LA TRINITE	Ensemble Littoral Est	S.I.
LA TRINITE	Observatoire	S.C.
EZE	Oppidum de Castellar	MH inscrit
EZE	Eglise ND de l'Assomption	MH classé
EZE	Ensemble Littoral Est	S.I.
EZE	Village et abords	S.I.
EZE	Belvédère	S.C.
EZE	Château et Portes	S.C.
EZE	Ensemble naturel	S.C.
EZE	Partie de la Grande Corniche	S.C.
EZE	Site du Cap Roux	S.C.
PEILLE	Eglise paroissiale Ste Marie	MH inscrit
PEILLE	Place Lascaris – fontaine, dallage, palais des consuls	MH inscrit
PEILLE	Ensemble Littoral Est	S.I.
PEILLON	Fontaine Publique – DP entrée village	MH inscrit
PEILLON	Chapelle des Pénitents Blancs (peintures)	MH classé
PEILLON	Chapelle des Pénitents Blancs entrée du village	MH classé
PEILLON	Village et abords	S.I.
LA TURBIE	Borne militaire Napoléon 1 <sup>er</sup>	MH inscrit
LA TRUBIE	Fenêtre du XIIIe	MH inscrit
LA TURBIE	Fenêtre géminée – rue Durandy	MH inscrit
LA TURBIE	Place de l'Eglise	MH inscrit
LA TURBIE	Place St Jean	MH inscrit
LA TURBIE	Porte du XVIIe	MH inscrit
LA TURBIE	Carrière romaine du Mont justice	MH classé
LA TURBIE	Eglise paroissiale	MH classé
LA TURBIE	Fontaine publique	MH classé
LA TURBIE	Fourches XVIIIe du Mont Justice	MH classé
LA TURBIE	Restes de l'enceinte du Moyen-Age	MH classé
LA TURBIE	Ruines du Trophée des Alpes	MH classé
LA TURBIE	Voie romaine et bornes militaires	MH classé

## ANNEXE 2 : LA SURVEILLANCE ET LA MESURE DE LA QUALITE DE L'AIR

Cette annexe donne un aperçu sur la surveillance de la qualité de l'air en France. Il constitue un complément à la compréhension de l'étude, notamment quant aux différents types de pollutions mesurées (pollution de fond, de proximité) et pour la comparaison des résultats des mesures aux valeurs et recommandations en vigueur.

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 reconnaît à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Cette loi oblige toute agglomération de plus de 100 000 habitants à mesurer le niveau de pollution à travers à un réseau national de surveillance et d'information sur l'air (réseau ATMO), regroupant 40 réseaux de surveillance de la qualité de l'air agréés par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

Ces réseaux surveillent la qualité de l'air grâce à des stations de mesure automatique qui fournissent les concentrations dans l'air ambiant de plusieurs polluants.

On distingue en ville principalement 3 types de stations qui diffèrent par la nature de la pollution mesurée :

- **station de trafic** : station située en proximité immédiate d'une rue ou route (souvent à quelques mètres du bord de la voie), la pollution mesurée est due principalement aux émissions automobiles. C'est dans ces stations que les niveaux des polluants automobiles mesurés sont les plus élevés.
- **station urbaine** : la pollution mesurée est plus diffuse et influencée par des sources multiples (transports, chauffage ou industrie, par les secteurs résidentiel, tertiaire, commercial, institutionnel, de même que les transports routiers, les modes de transport autres que routiers et l'industrie, y compris le traitement des déchets). Cette station mesure ainsi un niveau de pollution « moyen » en ville.
- **station périurbaine** : station située en dehors des zones urbaines mesurant une pollution provenant de l'intérieur ou extérieur de la zone surveillée.

Les principaux polluants mesurés sont le dioxyde de soufre **SO<sub>2</sub>**, le dioxyde d'azote **NO<sub>2</sub>**, l'ozone **O<sub>3</sub>** et les particules en suspension **Ps** dont la concentration est donnée en **µg/m<sup>3</sup>** (unité de mesure : masse de polluant par mètre cube d'air).

L'indice **ATMO** (nom donné à l'indice quotidien de la qualité de l'air) fournit une information journalière globale sur la qualité de l'air des agglomérations de plus de 100 000 habitants. Il est calculé sur la base des résultats de mesure des stations urbaines et péri-urbaines pour quatre polluants (SO<sub>2</sub>, NO<sub>2</sub>, O<sub>3</sub>, PM10). Ainsi il est représentatif de la qualité de l'air général de la ville. L'échelle indicative va de 1 « très bonne qualité de l'air » à 10 « très mauvaise qualité de l'air ».

Enfin, ces mesures permettent de vérifier le respect de différents seuils, objectifs ou normes de qualité de l'air et mettre en place si nécessaire des mesures spécifiques :

- **Objectif de qualité** : Niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère, fixé sur la base de connaissances scientifiques, dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de ces substances pour la santé humaine ou pour l'environnement.
- **Valeur limite** : Niveau maximal de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère, fixé sur la base de connaissances scientifiques, dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de ces substances pour la santé humaine et l'environnement.
- **Seuil de recommandation** : Niveau de concentration de substances polluantes au-delà duquel il existe des effets limités et transitoires sur la santé des catégories de populations sensibles en cas d'exposition de courte durée.
- **Seuil d'alerte** : Niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine ou de dégradation de l'environnement à partir duquel des mesures d'urgence doivent être prises.

Ces seuils s'expriment le plus souvent en valeurs moyennes annuelles ou percentiles (par exemple, percentile 98 : valeur statistiquement non dépassée par 98 % des mesures).

Enfin, on se doit de souligner la difficulté pour comparer des résultats des mesures ou modélisations mises en œuvre dans le cadre des études d'impact aux seuils réglementaires en vigueur. En effet, ces seuils sont définis sur la base des mesures recueillies toutes les heures par les réseaux de surveillance sur une année complète alors que les mesures mises en œuvre dans le cadre des études d'impact restent limitées dans le temps (souvent 15 jours à 1 mois) et font appel à des moyens de mesure ou prévision (tubes passifs, modèles numériques etc.) non directement comparables aux mesures automatiques.

**ANNEXE 3 : LES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE LA ZONE D'ETUDE**

Communes	PPR	Date de l'AP prescrivant le PPR	Date de délibération du CM	Date de l'enquête publique	Date d'approbation du PPR	Autres infos
Antibes	PPRI	12/03/96	22/07/97	17/11/97 au 19/12/97	29/12/98	
Vallauris	PPRI	28/02/00	25/10/00	18/09/00 au 18/10/00	18/06/01	Modification n°1 approuvée le 07/07/03
Valbonne	/	/	/	/	/	/
Biot	PPRI	12/03/96	24/07/97	17/11/97 au 17/12/97	29/12/98	/
Villeneuve-Loubet + La Colle-sur-Loup	PPRI	09/03/99	VL 18/11/99 – LCL 16/12/99	22/11/99 au 22/12/99	20/07/00	/
La Colle-sur-Loup	PPR Incendie de forêts du massif de la Sine	30/08/94	/	04/02/02 au 08/03/02	17/06/03	/
Saint-Paul	PPR Incendies de forêts	/	/	/	/	/
Cagnes-sur-Mer	PPRI	28/02/00	12/06/01	17/04/01 au 17/05/01	31/10/01	Modification n°1 approuvée le 27/11/02
Saint-Laurent-du-Var	Cf. PPRI basse vallée du Var.	/	/	/	/	//
La Gaude	Cf. PPRI basse vallée du Var.	/	/	/	/	/
Nice	PPRI du Paillon	19/02/86	04/09/98	14/09/98 au 14/10/98	17/11/99	/
Nice	Carte de qualification de l'aléa mouvement de terrain décembre 1997.	PPR en projet.	/	/	/	/
Colomars	Cf. PPRI Basse vallée du Var	/	/	/	/	/

Communes	PPR	Date de l'AP prescrivant le PPR	Date de délibération du CM	Date de l'enquête publique	Date d'approbation du PPR	Autres infos
Aspremont	PPRNP Mouvements de terrains naturels. Carte de qualification de l'aléa Juillet 2003.	PPR en projet.	/	/	/	/
Falicon	/	/	/	/	/	/
St-André-de-la-Roche	PPRNP Mouvements de terrains naturels. Carte de qualification de l'aléa. Nov 2002	PPR en projet.	/	/	/	/
Tourette-Levens	PPRNP mouvements de terrain (rapport de présentation + plan de zonage Janv 2004)	PPR en projet.	/	/	/	/
Cantaron	PPRI mouvement de terrain et séisme	05/02/86	Avis réputé favorable	07/09/98 au 07/10/98	17/11/99	/
Drap	PPRN de Mouvement de terrain et de séisme.	30/01/86	28/09/98	09/09/98 au 09/10/98	17/11/99	/
La Trinité	PPRI mouvement de terrain et séisme	31/12/85	01/10/98	07/09/98 au 07/10/98	17/11/99	/
Eze	PPR mouvement de terrain	24/12/96	09/08/02	17/06/02 au 18/07/02	23/05/03	/

Communes	PPR	Date de l'AP prescrivante le PPR	Date de délibération du CM	Date de l'enquête publique	Date d'approbation du PPR	Autres infos
Peille	PPRI mouvement de terrain et séisme	19/02/86	02/10/98	09/09/98 au 09/10/98	17/11/99	/
Peillon	PPRI mouvement de terrain et séisme	19/02/86	04/09/98	14/09/98 au 14/10/98	17/11/99	/
La Turbie	PPR mouvement de terrain	14/03/00	Avis réputé favorable	15/11/00 au 15/12/00	02/05/01	/
Basse vallée du Var (Bonson, Carros, Castagnier, Colomars, Gattières, Gilette, La Gaude, La Roquette-sur-Var, Le Broc, Levens, Nice, St-Blaise, St-Jeannet, St-Laurent-du-Var, St-Martin-du-Var, Utelle.)	PPRN Inondations Basse vallée du Var. Secteur hors aéroport, Arenas, Californie.	24/12/99	/	/	02/04/02	Arrêté préfectoral du 02/04/02 rendant immédiatement opposables les prescriptions du projet de PPR